LE COURIER NOCTURNE.

Du mercredi 22 juillet 1789.

Cour
FR C
2584

Les gardes-du-corps se sont assemblés hier près de la salle des menus, & là ils ont tous fait serment de ne plus communiquer à l'avenir avec M. de Guiche. Cette résolution est bien glorieuse pour cette compagnie; elle annonce de leur part tout le mépris qu'ils conçoivent pour leur chef. Ce dernier a eu cependant l'audace de se promener hier sur la terrasse du château, & sembloit braver l'affront qu'il avoit reçu le matin.

On avoit répandu la nouvelle que madame de Polignac avoit été arrêtée. Mais cette nouvelle est malheureusement fausse. Nous allons dire comment cette perfide conseillière de la reine a échappée aux poursuites de cinq personnes chargées de l'arrêter.

Le désespoir dans le cœur, la Polignac, suivie d'une seule femme-de-chambre & d'un abbé, son complaisant, après avoir réduit plus de vingt

M & W V-335a

chevaux de poſte, s'étoit enfin arrêtée à la ville de Sens, pour faire réparer ſa malheureuſe chaiſe. Pluſieurs perſonnes les queſtionnent ſur les nouvelles du jour. La Polignac croit que chacun la devine. Elle n'oſe ouvrir la bouche; mais le jeune abbé, ſenſible à l'embarras de ſa protectrice, l'en tira d'une manière aſſez plaiſante. Vous demandez, meſſieurs, des nouvelles, réjouiſſez-vous. J'en ai de bonnes à vous offrir. Tous les miniſtres ſont renvoyés, toute la canaille des Polignac a pris la fuite, & M. Necker, le brave Genevois, va rentrer dans le miniſtère. Et auſſi-tôt ils partent comblés de bénédictions. Qui eut jamais pu s'imaginer que les coupables euſſent mis en uſage une telle ruſe, pour ſe ſouſtraire aux vives perquiſitions que l'on faiſoit de leurs perſonnes. Il faut eſpérer que ce moyen ne leur réuſſira pas une ſeconde fois. C'eſt auſſi dans ceste intention que nous avons publié cette anecdote.

Nous apprenons, dans l'inſtant, que M. Berthier de Sauvigny, intendant de la capitale, arrêté à Compiègne, vient d'être conduit à Paris, pour y ſubir le ſupplice deſtiné aux traîtres & aux parjures. Si l'infâme Fleſſelles méritoit la mort qu'on

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

lui a donnée, l'intendant de Paris a, nous ne craignons pas de le dire, de plus grands droits pour monter à l'échafaud. C'eſt lui qui le premier, au mépris des loix de la juſtice, au mépris des devoirs les plus ſacrés que lui impoſoit ſa place, n'a pas tremblé de déguiſer la vérité au ſouverain, dans un moment où il étoit de la plus urgente néceſſité de la dire. Ce monſtre, interrogé ſur l'état actuel de la capitale, a oſé dire au roi que tout étoit calme; que *les Pariſiens avoient mis bas les armes, & qu'il n'y avoit rien à craindre pour Verſailles.* Telles ſont ſes expreſſions. Grand Dieu! *tout étoit calme*, & l'on s'égorgeoit dans les rues de Paris; *tout étoit calme*, & tout Paris ſous les armes attendoit, en frémiſſant de rage, à chaque inſtant le ſignal d'un combat qui devoit pour jamais fixer ſon eſclavage, ou le rendre à la liberté. *Tout étoit calme*, & les femmes diſperſées à l'aventure, l'œil agard, la pâleur de la mort ſur le front, reſſembloient à des brebis gémiſſantes que l'on mène à la boucherie. *Tout étoit calme*, & des canons, placés aux deux extrémités du pont de Séve, & gardés par quatre régimens étrangers, en obſtactoient le paſſage d'une manière effrayante.

Tout étoit calme, malheureux ! & tu reſpires, peut-être encore dans ce moment, toi qui n'a pas craint de tromper ton roi, le vertueux Louis XVI; toi qui eus peut-être cauſé la ruine de tous les François, ſi les ducs de Liancourt, de Villeroi & de Nouailles ne ſe fuſſent jettés à ſes pieds, & n'euſſent déclaré au ſouverain que ta déclaration étoit fauſſe; ſi ces généreux François n'euſſent attendri le monarque, par leurs larmes & la ſincérité de leurs paroles; & tu reſpires encore !

Vainement, pour t'excuſer aux yeux de tes juges, diras-tu que tu t'es vu forcé d'obéir aux ordres de la R..., du comte d'Ar...; ou plutôt des miniſtres qui avoient ſurpris leur confiance. Un citoyen qui parle au nom de ſa ville, doit être étranger à ces ordres ſecondaires & toujours dangereux; il ne doit connoître que ceux de ſon roi, quand ils ſont juſtes; & quand ils ſont ſanguinaires, il doit plutôt mourir généreuſement, que d'expoſer, en s'y ſoumettant en eſclave, la vie de ſes concitoyens.

Tels ſont les principes qu'un intendant de Paris doit porter dans ſon cœur, avant d'entrer à une place auſſi importante. Tu les a violés, ces

principes, ou plutôt, tu les a méconnus toujours. Vil eſclave des grands qui te mépriſent & te trompent, partiſan du gouvernement, pendant les derniers troubles parlementaires, monopoleur gagé & ſoutenu par un miniſtre qui vient d'être chaſſé (1), voilà pour ta vie publique; dans le particulier, crapuleux dans tes plaiſirs, ennemi juré de ta famille, dont tu fis renfermer un membre, pour jouir plus librement de ſes revenus (2), tu ſera toujours en horreur à la poſtérité la plus reculée.

---

(1) C'eſt M. Laurent de Villedeuil dont il s'agit en ce moment. Ce miniſtre, qui a fait pendant le trop long cours de ſon miniſtère tout le mal qu'un ennemi peut faire à la France, étoit célèbre dans l'art d'acaparer les grains. Il a ſoutenu Leleu & compagnie, & il avoit une correſpondance ſuivie avec le ſieur Berthier de Sauvigny.

(2) Il n'eſt que trop vrai que M. Berthier de Sauvigny a fait renfermer un de ſes parens pour jouir de ſon bien. La lettre de cachet n'eſt pas encore levée, & cet individu eſt encore à Genève où il emprunte chaque jour de l'argent, en attendant une penſion de 12,000 livres, qu'on ne lui paye pas.

P. S. L'abbé de Vermond eſt parti de la nuit paſſé pour aller rejoindre la clique à Bruxelles, & ſe rendre de-là dans le pays de l'empereur; mais il y a des ordres ſecrets de l'arrêter & de le pendre par-tout où on le trouvera.

La reine doit, dit-on, partir demain pour Paris, accompagnée du dauphin; elle y vient pour rendre des actions de graces à Notre-Dame.

M. Necker arrive ce ſoir.

Laiſſez paſſer, pour M. VENTE, Libraire des Menus-Plaiſirs du Roi, les nouvelles qui lui viendront de Verſailles.

Approuvé de la Ville, par MM. MOREAU DE SAINT-MERRY, *Préſident*, GUYOT, DUVEYRIER, *Secrétaires*.

Rue de la Huchette, n°. 17.